



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

PROCES-VERBAL DE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 17 mars 2023 à 20h00 en Mairie de Comprégnac.

Présents : Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTE Muriel, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier.

Absents excusés : Mme ALVES Mélanie donne pouvoir à Mr LAMBRECHT Mathieu.
Mr LAFON Duncan donne pouvoir à Mme MORENO Véronique.

Absents excusés : Mr LEPETIT Patrick, Mr TREILLET Alexis.

Invitée : Mme ANDRE Céline.

Secrétaire de séance : Mme MORENO Véronique, adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2023 : **adopté à l'unanimité**

Signatures du registre des délibérations

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte Administratif Budget Commune 2022
2. Approbation du Compte Administratif Budget Eau et Assainissement 2022,
3. Affectation des résultats Budget Commune 2022,
4. Affectation des résultats Budget Eau et assainissement 2022,
5. Approbation des comptes de gestions 2022.
6. Questions et informations diverses.

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANDRE, secrétaire de mairie, qui lit les différents résultats financiers de la Commune pour l'année de l'exercice 2022, documents dont les conseillers municipaux avaient été destinataires en même temps que leur convocation.

Les résultats des différents comptes administratifs de la commune pour l'année écoulée sont :

BUDGET Communal :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Solde
183 108,68	227 317,14	44 208,46

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
22 733,47	39 106,98	16 373,51

BUDGET Eau et Assainissement :

Exploitation

Dépenses	Recettes	Solde
61 405,34	77 288,59	15 883,25

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
42 863,38	23 631,99	-19 231,39

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur les comptes de l'année écoulée. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Madame ANDRE prend la Présidence de l'assemblée pour passer au vote des résultats financiers de 2022. Elle demande si les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires sur les résultats financiers et les soumet au vote des conseillers.

Les différents comptes administratifs : Budget communal (Fonctionnement et Investissement) et Budget Eau et Assainissement (Exploitation et Investissement) sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend sa place dans la salle du conseil municipal et remercie le conseil municipal pour son approbation de la gestion 2022.

Approbation des comptes de gestion 2022 du Receveur Principal

Monsieur le Maire fait lecture des comptes de gestion du Receveur Principal qui sont en adéquation avec ceux de la Commune présentés ci-dessus. Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats pour 2022

Budget Principal : Excédent de fonctionnement reporté pour 2023 : 59 403,12 €

Excédent de fonctionnement : (excédent 2022 : 44 208,46 € + report excédent 2021 : 15 194,66 €)

Budget Eau et Assainissement : Excédent d'exploitation au compte 002 pour 2023 : 26 000,48 €

Excédent d'exploitation (excédent 2022 : 15 883,25 € + report excédent 2021 : 10 117,23€)

Résultat investissement 2022 : 11 578,32 €

Une délibération est prise et adoptée à l'unanimité pour cette affectation des résultats.

Questions diverses :

1) La fuite d'eau importante à Peyre a été trouvée et réparée. Des recherches sont faites en Mairie pour trouver l'entreprise qui avait effectué ces travaux (pose d'un poteau). Il sera engagé une demande d'indemnisation.

2) Le tourniquet a été installé sur l'aire de jeux de Comprégnac par les employés municipaux et avec l'aide des parents.

3) Nous sommes toujours dans l'attente de la rédaction d'une délibération par le service juridique de la Communauté de Communes pour les boîtes à dons pour Peyre.

- 4) La D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique) pour les 4 captages d'eau potable : Aveyron Ingenerie fait les études techniques sur les périmètres à effectuer. Devis maximum 63.500 €, Adour-Garonne subventionne à 50 %. Il faut voir si nous sommes éligibles au projet.
Objectif : conserver nos captages d'eau potable qui seront toujours de meilleure qualité. Que toutes les autres solutions.
Phase administrative : 31.000 €
Il faut faire évoluer ces questions d'approvisionnement de l'eau avant 2026 (date de fin d'exploitation par la commune).
Il est rappelé que le budget communal de l'eau doit rester autonome.
Il faut informer, sensibiliser et accompagner les habitants afin de mieux utiliser et consommer l'eau potable (avec le manque d'eau cet hiver, l'été risque d'être compliqué).
- 5) Mr ZENTZ veut savoir si des travaux sont envisagés sur le talus communal, mitoyen à sa parcelle : Il n'est pas prévu de toucher au talus, ceci afin de ne pas couper les 5 arbres présents.
- 6) Le mur de la Callade du Tarn n'est pas toujours réparé après de multiples relances à son propriétaire. La mairie vient de mandater URBANIS afin de faire avancer les choses.
- 7) Suite aux orages du week-end dernier une partie du muret de la Callade des jardins est tombé. Les employés communaux vont le remonter.
- 8) La suite et la fin des travaux d'aménagement de la route D 41 entre l'embranchement de Théronnels et le virage du centre équestre vont se poursuivre au printemps. Des coupures de circulation sont à prévoir. Mme Girard souhaiterait privilégier la sécurisation au niveau du lieu dit : Les Douzes. Ces deux aménagements sont totalement indépendants.
- 9) Les bornes électriques sont posées mais ne sont toujours pas raccordées au réseau électrique.
- 10) Du 19 juin au 5 juillet le PRGC met à disposition des habitants de la commune 2 VTT et 1 vélo de route électrique. La convention est signée. Les habitants de la commune pourront tester la mobilité douce.
- 11) La liste pour le bus scolaire est en cours d'élaboration. 21 enfants (maternelle et primaire) sont actuellement recensés.
- 12) Le lundi 3 avril à 18h30 se réuniront les présidents ou représentants des associations de la commune pour finaliser l'organisation de la course à savon du 15 juillet et l'organisation du 8 mai.
- 13) Une réunion publique d'information sur l'épicerie participative a été faite le mardi 14 mars 2023 à la salle des fêtes de Comprégnac. Un reportage sur cette création est fait depuis quelques jours par un reporter de M6 pour l'émission « zone interdite ».

Fin de l'ordre du jour et des questions diverses

La séance est levée à 21 h 33